



# Analyse des risques en rapport avec le travail sur écran sur place

Organisé tous les trois ou cinq ans, l'examen des personnes travaillant sur écran de visualisation n'est plus obligatoire à partir de 2016. Il est remplacé par une analyse des risques effectuée tous les cinq ans.

Dans le cadre de cette analyse des risques, l'ergonome de Mensura rend visite à votre entreprise. Il rassemble ses conclusions dans un rapport comportant des points d'action clairement formulés ainsi qu'un plan d'approche précis afin de s'attaquer à ces éléments.

## Pourquoi ?

Les postes de travail sur écran de vos collaborateurs sont optimisés. En prenant des mesures visant à prévenir les risques ou à y remédier, vous limitez l'absentéisme et les frais afférents. Vous garanteez également le bon fonctionnement de votre entreprise.

## Pour qui ?

L'analyse des risques en rapport avec le travail sur écran s'adresse à toutes les entreprises qui occupent des personnes travaillant sur écran de visualisation, quelle que soit la taille de l'entreprise ou le secteur au sein duquel elle est active.

## Comment ?

L'ergonome de Mensura rend visite à votre entreprise et effectue une analyse des risques sur la base d'une méthode validée. Il évalue les postes de travail et les tâches, prend des photos à titre de documentation, vérifie si les lieux de travail sont conformes aux directives ergonomiques en vigueur et examine les facteurs environnementaux tels que l'éclairage et l'acoustique. Il demande également aux collaborateurs du département de lui faire part de leurs principales remarques.

A cet effet, il procède par sondage lors de ses observations. Sur base de ses constatations, il établit un rapport comportant des recommandations précises relatives à l'optimisation des postes de travail sur écran.

## Résultat

Vous obtenez une bonne vue d'ensemble de la charge visuelle, physique et mentale de vos collaborateurs ainsi que du risque de surcharge. L'ergonome vous fournit une liste des points d'action prioritaires ainsi que des propositions visant à optimiser la situation de travail.

L'optimisation des postes de travail sur écran est profitable à la santé de vos collaborateurs et réduit le risque de plaintes liées au travail susceptibles d'induire un absentéisme.

Après avoir été présenté à la direction, le rapport de l'ergonome est disponible via notre portail clients en ligne IMAGO.

## Besoin de plus ?

Outre l'analyse des risques en rapport avec le travail sur écran effectuée sur place, vous pouvez également recourir à nos deux outils en ligne :

- E-Coach travail sur écran : Plan par étapes électronique et individuel qui accompagne votre collaborateur pour améliorer un maximum son poste de travail sur écran. A la fin de la session, le travailleur sur écran reçoit encore un aperçu pratique des réglages corrects de son poste de travail.
- E-Enquête sur le travail sur écran (pour les entreprises qui comptent au moins 20 travailleurs sur écran) : Analyse du groupe des conditions de travail générales de vos travailleurs sur écran et des éventuelles douleurs liées au travail, sur la base d'un sondage électronique. En fonction des résultats de l'analyse, des mesures de prévention sont proposées dans un rapport de groupe anonyme afin de réduire au minimum les problèmes de santé et, par conséquent, l'absentéisme.

La combinaison idéale (si plus de 20 travailleurs sur écran) consiste à lancer l'e-Enquête sur le travail sur écran, puis à mener sur place l'analyse des risques liés au travail sur écran. Les résultats se confirment ainsi idéalement.